



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2021-065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Hugues MARTIN

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Absents : Michel MANISCALCO, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

CREATION D'UN MUSEE DES ECRITURES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS AVENIR MONTAGNES INVESTISSEMENT ISSUE DU F.N.A.D.T.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-007 du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'un musée des écritures et a décidé de confier une mission de conseil pour la création du musée au CAUE du Var pour un montant de 1 650€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser un musée sur le thème des écritures dans l'espace et dans le temps : depuis la proto-écriture jusqu'à nos écritures contemporaines.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certaines démarches ont déjà été entreprises notamment la visite Musée Champollion des Ecritures, unique Musée des Ecritures existant en France qui se trouve à Figeac et la rencontre de M. le Maire de Figeac. Notre projet de Musée a été présenté à M. le Sous-Préfet de Draguignan, M. le Président et Mmes les vice-Présidentes à la culture et au tourisme de Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa).

Notre conseil scientifique est en cours de concrétisation. Y participeront notamment plusieurs scientifiques de renom, dont Madame Amandine Marschall, Egyptologue, et le Centre d'Etude de l'écriture et de l'Image de l'Université Paris Diderot. Nous avons également demandé à M. le Président du Conseil Départemental du Var de bien vouloir autoriser M. Romain JOULIA, Conservateur du Patrimoine et responsable du Pôle Archives Départementales du Var à siéger au sein de notre conseil scientifique.

L'emplacement du musée est prévu dans un bâtiment communal actuellement utilisé comme garage pour le service technique de la commune. Ce bâtiment en pierres est situé près de «La Roche Aiguille», monument classé, dans le centre du village avec des places de parking à proximité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette opération est estimée à 500 000€ HT soit 600 000€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 150 000€ soit 30% du montant HT prévisionnel des travaux dans le cadre du Fonds Avenir Montagnes Investissements issue du Fonds National d'aménagement durable du territoire (FNADT).

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un musée des écritures pour un montant estimatif de 500 000€ HT soit 600 000€ TTC,

DEMANDE une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 150 000€ soit 30% du montant HT de l'opération dans le cadre du Fonds Avenir Montagnes Investissements issue du FNADT,

PRECISE que la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du Fonds Avenir Montagnes Investissements issue du FNADT et le taux réellement attribué,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

